CORNAUX Un habitant porte plainte contre les nuisances sonores du gallinacé.

Il ne supporte plus d'être réveillé par le chant du coq

JULIE ZAUGG

Être réveillé au chant du coq, une expression qui prend tout son sens depuis le mois mars pour Eric*, habitant de Cornaux. Sauf que les cris intempestifs de l'animal, dès quatre heures du matin, commencent à bien faire. Pourtant le règlement communal stipule bien que *«les propriétaires d'animaux sont tenus d'éviter que ceux-ci ne troublent la tranquillité publique»*.

Mise au courant de la situation d'Eric, la commune a envoyé un rappel à la loi aux propriétaires de coqs des alentours, demandant notamment de confiner l'un des gallinacés se trouvant près du domicile de l'importuné. Chose faite, durant une nuit seulement. Le répit fut de courte durée. Après avoir tenté sans succès de régler la question à l'amiable, en rapportant les nuisances auprès de sa commune et auprès du propriétaire du coq, Eric n'a finalement pas eu d'autre choix que de viser plus haut.

Plusieurs affaires de coqs bruyants ont fini devant des tribunaux. KEYSTONE

Commune démunie

Deux plaintes ont alors été déposées auprès du Ministère public. Une contre les nuisances sonores du coq, l'autre contre l'inaction de la commune de Cornaux face à ces désagréments. Cette dernière plainte a d'ailleurs été jugée non recevable par le Ministère public. En effet, la commune de Cornaux n'a pas pris de mesures fermes concernant ces nuisances, mais cela relève plus de l'impossibilité que de l'absence de volonté. Olaf Makaci, conseiller communal de Cornaux en charge du département de la police, regrette les proportions prises par cette affaire, *«Mais malheureusement la commune n'a pas le pouvoir d'agir plus loin si les propriétaires ne respectent pas le rappel que nous leur avons envoyé»*.

La police seule pouvant prendre des mesures, Eric et sa femme doivent porter plainte contre le propriétaire du coq pour que les choses bougent. Cela fait une vingtaine d'années que le couple vit à Cornaux et pourtant, depuis le mois de mars, les nuits se font difficiles, leur sommeil est perturbé. D'un commissariat à l'autre, les sons de cloches quant à la possibilité de porter plainte ou non se font différents, les explications des responsables communaux se font floues… Se sentant abandonné par les autorités, Eric a alors réalisé un véritable travail d'enquêteur pour trouver l'animal responsable des nuisances, mais aussi fouiller les textes de loi, pour faire valoir ses droits. *«Je veux juste pouvoir dormir, pour cela il faut confiner ce coq pendant la nuit»*, explique-t-il.

> **«Je veux juste pouvoir dormir. Pour cela, il faut confiner ce coq pendant la nuit.»**
>
> **ERIC*** HABITANT DE CORNAUX

Des déboires redondants

Ce n'est pas la première fois que des affaires mêlant des coqs sont portées devant la justice en Suisse romande, mais les parties plaignantes ont toujours perdu les procès. Eric, lui, déplore que *«les coqs soient visiblement plus protégés que les citoyens de la commune»*.

Aujourd'hui la femme d'Eric a donc porté plainte contre le propriétaire du coq trop bruyant, elle espère que tout rentrera dans l'ordre au plus vite. L'affaire se trouve désormais entre les mains de la police du Landeron.

**Prénom d'emprunt*

NEUCHÂTEL

«C'est le poisson d'une vie»

Quarante-cinq minutes, c'est ce qu'il a fallu à Martin Greber pour sortir un monstre bien connu du lac de Neuchâtel.

La scène se passe jeudi en face des piscines du Nid-du-Crô. Le pêcheur à la traîne navigue tranquillement en surveillant ses lignes coulées à quatre mètres de la surface. Quand brusquement, à 10h15, l'une d'elles s'enfonce plus profondément. *«J'ai pensé d'abord à un brochet, mais quand la ligne est partie tout au fond j'ai compris ce que c'était»*. Quand l'animal fait surface, le verdict tombe: un silure de 1m85 pesant près de 55 kilos.

Il y a plus gros

Pour Gérard Sommer, garde-faune aquatique pour le bas du canton, cette pêche n'a rien de miraculeuse. *«On sait qu'ils sont là, même si les pêcheurs n'en sortent pas souvent de si gros»*.

La taille de cette espèce peut vraiment devenir démesurée. Le plus gros silure pêché a été sorti du Rhône dans le Gard, en France. Il mesurait 2m73 pour 130 kilos.

Le silure n'est cependant pas un danger pour l'homme. Ses dents sont trop petites pour déchirer les chairs, mais elles peuvent tout de même laisser des marques comme ça a été le cas pour certains baigneurs dans le lac Léman.

Diplôme grosse nageoire

«J'en rêve encore», déclare Martin Greber une semaine après sa pêche fantastique. Elle lui a permis de décrocher un «diplôme de grosse nageoire» remis pour des prises de plus de huit kilos par la société des pêcheurs à la traîne du Bas-Lac.

La bête a été relâchée. *«Elle aurait pris trop de place dans mon salon»*, sourit Martin Greber. Elle aurait aussi été difficile à manger. Selon Gérard Sommer, seuls les filets de la queue peuvent être cuisinés. *«Mais certains peuvent encore sentir la vase.»* ARO

Martin Greber et son monstre mesurant 1m85, au port de Saint-Blaise. SP

BIENNE Electrosensible à un degré sévère, Gwenaëlle Kobyliansky a vu sa vie changer radicalement.

«J'étais complètement foutue, je ne pouvais plus bouger»

Tout a commencé il y a une dizaine d'années. Lorsque Gwenaëlle Kobyliansky téléphonait depuis un portable, elle ressentait une faible douleur à l'oreille et sa mâchoire se paralysait. A ce stade, elle ne s'en est pas réellement inquiétée. Elle évitait simplement l'utilisation du mobile. Mais les choses ont empiré. Il y a quatre ans, sa famille a accueilli un étudiant qui a installé un réseau wifi. *«Quatre jours après, je ne parvenais plus à marcher. Mon genou ne se levait plus. J'ai cru que je souffrais de rhumatisme»*, s'exclame Gwenaëlle Kobyliansky. Celle-ci est allée consulter une naturopathe qui lui a diagnostiqué une électrosensibilité.

Face aux douleurs, Gwenaëlle Kobyliansky a été contrainte de modifier son comportement. *«Je ne pouvais plus rester à la bibliothèque de Bienne, comme auparavant. Je prenais les livres et je repartais car les ondes wifi étaient trop élevées pour moi. Et aujourd'hui, c'est encore pire. Je dois envoyer mon mari, car même en coup de vent, je m'évanouis»*, regrette-t-elle.

Une vie chamboulée

La vie en société est alors devenue compliquée mais restait encore possible. *«En visite, je demandais à mes amis d'éteindre le wifi ou alors je ne restais pas longtemps chez eux»*, explique la Biennoise. Puis, le 28 mars dernier, son état s'est aggravé. Elle est devenue hyperélectrosensible. *«Je ne pouvais plus me mouvoir. Les cinq jours qui ont suivi, j'étais complètement foutue»*, raconte-t-elle. Combattante, elle a cherché conseil auprès de Sosthène Berger, un ami hyperélectrosensible lui aussi. Celui-ci lui a recommandé de s'équiper d'un modem bio compatible, autrement dit pouvant s'éteindre. De cette manière, elle l'allume uniquement en cas de besoin, notamment pour téléphoner ou envoyer un e-mail.

Pour sortir, Gwenaëlle Kobyliansky enfile une «burka» tissée avec du fil d'argent. AUDE ZUBER

Du côté de ses proches, sa fille de 9 ans a immédiatement compris de quoi souffrait sa maman. Elle-même est sensible aux champs électromagnétiques. Son mari a mis davantage de temps. *«Il a d'abord été influencé par certaines de nos connaissances qui affirmaient que le problème était dans ma tête et que je devais suivre une psychothérapie. Après avoir apposé sa main sur ma peau qui chauffait, il a compris et m'a soutenue»*, explique-t-elle.

Aujourd'hui, Gwenaëlle Kobyliansky vit isolée. Elle ne sort quasiment plus de chez elle. Ses fenêtres sont protégées par des couvertures de survie qui limitent la puissance des ondes provenant des installations des maisons voisines. Si elle est contrainte de sortir de chez elle, elle enfile une «burka» tissée avec du fil d'argent et porte des lunettes spéciales. *«Lorsque je sors habillée de la sorte, il est arrivé qu'on me crache dessus en pensant que je m'étais convertie à l'islam»*, s'indigne-t-elle. Cet équipement la protège temporairement mais ne suffit pas lors d'une longue exposition.

Pour dormir, elle a dû déplacer son lit à la cave, seul endroit où les ondes sont suffisamment faibles pour qu'elle ne ressente aucun symptôme.

L'un de ses plus grands sacrifices a été de renoncer à son métier. *«J'étais musicienne professionnelle. Je donnais des concerts de violon, d'alto, d'orgue et de la violette anglaise un peu partout en Suisse. Ça a été extrêmement difficile d'être obligée d'arrêter»*, dit-elle la voix serrée. Si la musique est sa passion, elle était aussi sa principale source de revenus.

La Biennoise continue toutefois à se projeter dans l'avenir. Elle prévoit de partir dans un pays en voie de développement où, contrairement aux pays européens, il existe encore des vastes zones blanches. Des lieux où elle pourrait revivre. AUDE ZUBER - RÉD